

VOTRE PASSEPORT OU VOTRE CNI DOIT ÊTRE RETIRÉ(E) SANS RENDEZ-VOUS DANS LES 3 MOIS À RÉCEPTION DU SMS SOUS PEINE D'ÊTRE INVALIDÉ(E) ET DÉTRUIT(E).



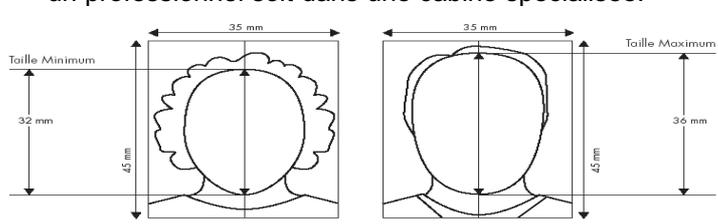
**PIÈCES A FOURNIR
POUR ÉTABLIR UN PASSEPORT OU UNE CARTE D'IDENTITÉ
PERSONNE MAJEURE**

**TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE
MERCI DE PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS**

**MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS
sur obernai.fr/rdv**

PASSEPORT

CNI

- Une pré-demande sur <https://ants.gouv.fr>, si pré-demande fournir une copie de celle-ci ou le numéro de la pré-demande ainsi que celui du timbre fiscal si besoin (passeport, perte ou vol CNI) **LA PRÉ-DEMANDE EST VALABLE 6 MOIS.**
 - Ancien passeport, ou la déclaration de perte (CERFA n°14011*02) ou de vol (à faire en gendarmerie),
 - La carte d'identité
 - ou, la déclaration de **perte** (CERFA n°14011*02) **ou de vol** (à faire en gendarmerie),
 timbres fiscaux 25 euros, (bureau de tabac, ou <https://timbres.impots.gouv.fr>),
et autres pièces d'identité (permis de conduire, carte vitale avec photo, permis de chasse...),
 - 1 justificatif de domicile récent, de moins d'1 an**
titre de propriété de moins de 3 mois, bail de moins de 3 mois, certificat d'imposition ou non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, ou quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, ou attestation d'assurance logement, les échéanciers ne sont pas acceptés.
 Attestation du logeur qui atteste loger la personne **depuis plus de 3 mois**, la pièce d'identité de celui-ci ainsi que son justificatif de domicile (mentionnée ci-dessus).
 - 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois**,
photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, de face, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes, sans capuche. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel soit dans une cabine spécialisée.
- 
- Timbre fiscal 86 Euros** (bureau de tabac, ou <https://timbres.impots.gouv.fr>), (passeport uniquement)
 - Jugement de divorce et convention**, en cas de conservation du nom marital en nom d'usage,

**IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRÉSENTER EN PERSONNE
AU DÉPÔT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DU PASSEPORT ET/OU DE LA CARTE D'IDENTITÉ**